



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1984-1985

27 MARS 1985

PROPOSITION DE MODIFICATION

DU REGLEMENT DU CONSEIL (1)
DEPOSEE PAR MM. **LAGASSE** ET **R. GILLET**

—

(1) Article 74 du Règlement du Conseil.

PROPOSITION DE MODIFICATION

DU REGLEMENT DU CONSEIL

ARTICLE UNIQUE

A la fin de l'alinéa 1^{er} de l'article 22 du règlement du Conseil, remplacer les mots « entre la Communauté française et la Communauté flamande » par « entre, d'une part, la Communauté française et, d'autre part, la Communauté flamande ou la Communauté germanophone. »

A. LAGASSE.

R. GILLET.